

Délibération n°2021/25 du 23/09/2021

Fixation de la date des élections des représentants du personnel au Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'Afpa, sur proposition de son président,

Vu le code du travail, notamment son article R.5315-2 ;

Vu le Chapitre II du Titre II de la Loi n°83-675 du 26 juillet 1983

Vu le Décret d'application n°83-1160 du 26 décembre 1983 modifié ;

Après en avoir délibéré le 23/09/2021, décide

Article I

Le Conseil d'Administration fixe la période des prochaines élections des deux représentants du personnel siégeant en son sein entre le 20 et le 27 avril 2022, sous réserve de la négociation avec les instances représentatives du personnel.

Article II

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 23/09/2021

Le président du conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay